

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CREPS DE BORDEAUX-
AQUITAINE

Ingrid BOSQUET

05.58.41.55.38

ingrid.bosquet@creps-bordeaux.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Tests
Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

1 - Conditions d'éligibilité à l'entrée en formation (Exigence préalables à l'entrée en formation). Être titulaire du BNSSA en cours de validité. Être titulaire du PSE 1 ou 2 en cours de validité. Fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et l'encadrement de la natation datant de moins de trois mois à la date de l'entrée en formation. Être titulaire d'une attestation de performance d'un 400 nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes. Cette étape correspond à la saisie de votre dossier d'inscription en ligne et la transmission des pièces. 2 - Réussir le cas échéant les épreuves de sélection complémentaires (Organisation sous conditions, voir rubrique N°2 pour plus de détails).

Contrat de professionnalisation possible ?

Oui

Objectif de la formation

La formation BPJEPS AAN a pour objectif de permettre à chaque apprenant : L'apprentissage du métier visé La réussite aux épreuves certificatives conduisant à l'obtention du diplôme. Plus spécifiquement, les compétences visées sont les suivantes : Concevoir un projet pédagogique dans le domaine des activités aquatiques et de la natation. Conduire des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissage pluridisciplinaire, d'activités de loisirs de forme et de bien être et d'enseignement des nages codifiées. Organiser et assurer la sécurité d'un lieu de pratique et des pratiquants dont il a la charge. Participer au fonctionnement de la structure.

Contenu et modalités d'organisation

Le BPJEPS AAN est composé d'unités capitalisables (UC) dont 2 communes à tous les autres BPJEPS (UC 1 et 2). UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure. UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de structure. UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des AAN. Le programme proposé pour répondre aux objectifs est le suivant : Période 1 : Techniques, les publics, la méthodologie de projet et la sécurité. Il s'agit pendant cette période de développer les compétences techniques personnelles (pratique et théorique) afin de mieux aborder les enseignements de la période suivante. Le stagiaire acquerra les connaissances nécessaires à l'encadrement du public ainsi que toutes les connaissances permettant d'enseigner en assurant la sécurité de son public. Les exigences préalables à la mise en situation professionnelle seront validées en cours de période. Période 2 : Animer et enseigner les activités aquatiques. Elle se caractérise par la mise en place de séquences pédagogiques permettant d'appréhender l'enseignement sur un public nombreux et varié (scolaires, collégiens, adultes et personnes en situation de handicap) dans le cadre des heures du CREPS. Période 3 : Concevoir un projet d'animation et agir dans son milieu professionnel. Cette période se définit par un approfondissement des activités pédagogiques et un enseignement de plus en plus poussé vers la connaissance du milieu professionnel avec la mise en place d'un projet d'animation dans la structure. Le programme détaillé vous sera transmis en début de formation. Le planning annuel s'organise sur un ruban pédagogique transmis en début de formation. Le programme détaillé de chaque semaine ou session est transmis en cours de formation. Il est susceptible de modification selon la progression du groupe d'apprenant.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**

Validation(s) Visée(s)

BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités aquatiques et de la natation -
Niveau 4 : **Baccalauréat (Niveau 4 européen)**

MON COMPTE
FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00471533	du 19/09/2024 au 27/06/2025	Soustons (40)	CREPS DE BORDEAUX- AQUITAINE		Non éligible	
00570509	du 12/09/2025 au 26/06/2026	Talence (33)	CREPS DE BORDEAUX- AQUITAINE		Non éligible	

00570512

du 12/09/2025 au
26/06/2026

Talence (33)

CREPS DE
BORDEAUX-
AQUITAINE

Non
éligible



00570508

du 12/09/2025 au
26/06/2026

Talence (33)

CREPS DE
BORDEAUX-
AQUITAINE

MON
COMPTE
FORMATION



00566860

du 15/09/2025 au
26/06/2026

Soustons (40)

CREPS DE
BORDEAUX-
AQUITAINE

MON
COMPTE
FORMATION



00566876

du 15/09/2025 au
26/06/2026

Soustons (40)

CREPS DE
BORDEAUX-
AQUITAINE

Non
éligible

